

NOM – Prénom :

À

Adresse :

Le 2014

Objet : Gestion des espaces verts et pesticides

Madame , Monsieur,

Les diverses pollutions liées aux pesticides utilisés pour « rendre propres » les rues et les espaces verts de notre village font l'objet d'inquiétudes légitimes au sein d'une partie croissante de la population. **C'est un problème de santé publique aussi bien pour les habitants que pour les employés municipaux directement exposés aux substances nocives contenues dans ces produits.**

Les communes interviennent sur des milieux très fragiles, souvent imperméables et à faible distance des fossés et des cours d'eau, l'utilisation des pesticides sur ces surfaces favorise leur lessivage rapide vers les eaux souterraines.

Conscients de la dangerosité de ces pratiques nous souhaitons vous rappeler que :

L'arrêté interministériel du 12 septembre 2006 impose

- Le stockage des produits et du matériel dans un local fermé et une armoire sécurisée.
- La mise à disposition de tenues de protection par les agents communaux lors des manipulations des pesticides (bottes combinaison, gants, masques, lunettes).
- L'interdiction de pulvériser du glyphosate à moins de 5 mètres des fossés, cours d'eau, caniveaux, bouche d'égouts.
- L'interdiction de pulvériser des pesticides par temps pluvieux et venteux (= ou > 19km/h).
- Un délai d'entrée au public sur les lieux où a été appliqué un pesticide (6 heures pour le glyphosate).

Des solutions alternatives existent

Désherbage manuel et thermique, utilisation de produits biologiques ... De plus, un autre regard est possible sur les mal nommées « mauvaises herbes » ; une éducation à leur tolérance peut être encouragée. Les mentalités évoluent : 91 % des personnes interrogées se disent prêtes à accepter la végétation naturelle dans l'espace urbain. Il n'y a pas si longtemps, dans nos villages, un bas côté en herbe n'était pas "sale" mais simplement naturel.

Il est tout à fait possible d'entretenir les espaces publics dans le respect de l'environnement, de notre santé, de notre avenir et de celui de nos enfants. Les collectivités souhaitant améliorer la gestion des espaces communaux ont aujourd'hui à leur disposition un outil : le « Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles » (PAPPH). Elles sont accompagnées pour le diagnostic et la mise en place d'un plan d'action à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité et subventionnées à hauteur de 50 à 70 %. De plus, en 2020 cela sera devenu obligatoire.

C'est possible, des communes le font déjà :

100 « Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles » (PAPPH) sont engagés en Languedoc-Roussillon. Dans le Gard de plus en plus de communes y souscrivent : Saint Quentin la Poterie, La Grand-Combe, Vergèze, Rodilhan, Massillargues-Attuech, Saint Christol-les-Ales, Lédignan, Cardet, La Bastide d'Engras, Sanilhac, Arpaillargues, ainsi que 18 communes de la Vallée du Galeizon. Un Plan Intercommunal est en projet par la Communauté de Communes du Piémont Cévenol. Le Syndicat du Vidourle (EPTB) aide les collectivités du bassin du Vidourle à lancer ces démarches zéro pesticides et à engager un PAPPH.

Le témoignage de Norbert Etienne - Maire de Murviel-lès-Béziers

« Une herbe par-ci, par-là, ce n'est pas de la négligence, mais de l'écologie »

Murviel-lès-Béziers (34) - 2700 habitants, 2 ha d'espaces verts, 40 km de voiries. Zéro pesticides dans les faubourgs de Murviel-lès-Béziers et 70 % de pesticides appliqués en moins dans la partie historique du village : c'est le résultat d'une première année de mise en œuvre du «défi pesticides», lancé par l'équipe municipale.

Par conséquent, nous venons vous inciter par la présente à cesser l'utilisation des désherbants et autres pesticides sur le territoire de notre commune. Nous souhaitons qu'à l'image de ces louables et nombreuses initiatives, vous consentiez à orienter notre municipalité dans une voie favorisant la protection de l'environnement et la santé de nos concitoyens.

Veillez recevoir, nos sincères salutations citoyennes.